

## Direction eau et assainissement

Maison de l'Agglomération - Esplanade du Péristyle CS 20001 - 56 314 Lorient Cedex

Service exploitation assainissement : 02 90 74 74 97 Numéro vert : 0 800 100 601

Mail: contact-eau@agglo-lorient.fr TVA intracommunautaire: FR 47200042174

## DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRÉALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Document à retourner à la Direction eau et assainissement			
Coordonnées du demande Nom*, Prénom*:			
Adresse*:			
Code postal*:	Ville*:		
Tél. (impératif pour la prise d	le rendez-vous)		
Souhaitez-vous recevoir le 1	rapport de contrôle par mail?	: oui □ non □ , si oui adres	sse mail:
Notaire en charge de la ve	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Code postal*:	Ville*:		
Tél.:	Date de	e signature de la vente :	
mail:			
Coordonnées des acquére	,		
•			
Tél.:			
	aire:		
			nombre de logements :
Pièces à joindre impérativ	ement à la demande :		

- Un plan de situation
- Un plan masse à l'échelle 1/500<sup>ème</sup>

<u>Avertissement</u>: la boîte de branchement doit être accessible le jour de la visite et l'alimentation en eau potable de l'habitation ne doit pas être coupée, faute de quoi le contrôle ne pourra être effectué.

Un rendez-vous sera programmé dans un délai maximal d'un mois après réception de ce formulaire dûment complété. Le contrôle ne pourra se faire qu'en présence du propriétaire ou d'un tiers.

☐ Je vous serais reconnaissant de bien vouloir effectuer le contrôle des ouvrages d'assainissement collectif et, pour ce faire, vous autorise, vous ou votre représentant, à pénétrer sur la propriété.

Adresse de facturation :
Nom, Prénom ou raison sociale *:
Date de naissance*   _   _       _   _     N° SIRET (si société ou organisme)*   _   _   _     _     _     _
Adresse*:
Code postal*: Ville*:
Le montant de la prestation est fixée par délibération du conseil communautaire. Les tarifs en vigueur sont annexés au présent document. Une facture vous sera adressée par la Direction eau et assainissement après la réalisation de la prestation. Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de réalisation du contrôle.
Pour les Administrations Publiques joindre les codes obligatoires pour la réception des factures dématérialisées via CHORUS (N° d'engagement, code service)
Clause de rétractation :
Le droit de rétractation est de 14 jours à compter de la date de signature de la demande (art. L211-21 du Code de la consommation). Si je souhaite que la prestation intervienne avant la fin de ce délai, je m'engage , en cas de rétractation, à régler les sommes dues par TIP, chèque ou TIPI selon les modalités indiquées sur la facture que je recevrai.
Fait à, le
Signature
Reçu par le service le : / /

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Direction eau et assainissement.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagné d'un justificatif d'identité.